



REPUBLIQUE DU BURUNDI
ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI



Conseil National

**DECISION DE NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ORDRE
DES MEDECINS DU BURUNDI EN PROVINCE DE : KAYANZA**

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi,

Vu le décret – loi N° 100/187 du 4 juin 1974, portant création de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu les Statuts de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Tenant compte des élections du Bureau provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi tenues à **NGOZI** en date du 21 juillet 2021 ;

DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1 : Sont nommés Membres du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins en Province de **KAYANZA** :

1. Président : Dr MUKAMARAKIZA Collade
2. Vice-Président : Dr IRAMBONA Dauphine
3. Secrétaire : Dr CONGERA Célestin
4. Membre : Dr NDAYISABA Emmanuel
5. Membre : Dr NKEZABAHIZI Fabrice

Article 2 : Le mandat du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi est de 2 ans Renouvelables une seule fois.

Article 3 : La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.



REPUBLIQUE DU BURUNDI
ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI

Conseil National



Le Président du Conseil National
de l'Ordre des Médecins du Burundi

Dr Sylvain Pierre NZEYIMANA



*Dr Philbert SINDICARUYA
Vice-président CNOMB
A le 22/11/2014*

Copie pour information à :

- Madame le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
- Madame le Directeur Général des Services de Santé et de la Lutte contre le SIDA